

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2012

L'an deux mille douze, le quatorze février, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-huit heures trente, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
8 février 2012

Conseillers en exercice : 26
Présents : 18
Procuration : 1
Votes : 19

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, POUJOL Odile, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, LESCOT Vincent
PACCHIONI Maryse a donné procuration à GAVANON Michel

Absents excusés :

DELABRE Eric, AMAT Bruno, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, TAORMINA Corinne, BOUCHET Caroline.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 18 heures 30.

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 janvier 2012. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires financières

1.1. Débat d'orientations budgétaires

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire présente le document budgétaire adressé à chaque conseiller.

Endettement : la commune présente un endettement peu élevé pour un capital restant dû fin 2011 de 1 515 987,50 €. 4 emprunts restent en cours. Le désendettement de la commune observé lors du précédent mandat se poursuit.

Il précise que pour faire face aux investissements importants de 2012, 2 emprunts ont été contractés auprès du Crédit Mutuel d'une part et de la Caisse des Dépôts et Consignations d'autre part pour un montant total de 1 300 000,00 €.

Investissement : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux prévus en 2012 sont ceux inscrits au programme du mandat. L'investissement s'élèvera à près de 3 980 000 € (hors restes à réaliser) et concernera en priorité : la viabilité du lotissement La Fauvette, la réhabilitation du Chemin de Notre Dame, l'Aménagement de la route de Châteaurenard, la viabilisation du terrain Van Hulle, la création du bassin de rétention des Chênes Verts et la reprise de celui route de Noves, la réhabilitation des bâtiments annexes de la propriété Michel, la construction du nouveau restaurant scolaire, des travaux de voiries, de revêtements et de stationnement.

Impôts locaux : Monsieur le Maire indique qu'il est proposé de procéder à une légère hausse des impositions communales en 2012 en mettant en œuvre une progression différenciée des taux de Taxe d'habitation et de taxe foncière.

Le Conseil Municipal valide les orientations proposées qui serviront de base à la préparation du budget primitif 2012 de la commune.

1.2. Dossiers de proximité – Sollicitations de subventions Année 2012 (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Au titre du programme des dossiers de proximité, la commune peut bénéficier de subventions du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, à hauteur de 80 %, pour des projets communaux de 75 000 € HT. Il est proposé de déposer trois dossiers de proximité selon l'ordre de priorité suivant :

- Aménagement de trottoirs avenue du 8 mai
- Aménagement du musée 2^{ème} tranche
- Aménagement de la Halle.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

APPROUVE le dépôt de demandes de subventions auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône pour les projets cités et selon l'ordre de priorité défini ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire de mener toutes les démarches utiles et signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention des aides sollicitées.

1.3. Attribution d'une subvention Association des Médaillés Militaires (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Le Conseil est informé de la demande de subvention exceptionnelle adressée par l'Association des Médaillés Militaires d'un montant de 250 € en vue de la réalisation d'une stèle. Il est proposé au Conseil de donner une suite favorable à cette demande.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

DECIDE de verser une subvention d'un montant de 250 euros à l'association des Médaillés Militaires.

2. Affaires administratives

2.1. Délimitation de la zone urbaine pour l'application des dispositions du décret n°2011-1771 du 5 décembre 2011 (D)

Rapporteur : Max GILLES

Considérant les évolutions en cours de la réglementation dans le domaine de l'urbanisme, cette question est retirée de l'ordre du jour.

2.2. Détermination des caractéristiques d'implantation de dispositifs de production d'énergie sur toitures (D)

Rapporteur : Max GILLES

M. le Maire expose au Conseil que la loi portant sur l'engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II du 12 juillet 2010, comporte de nombreuses dispositions pour favoriser le développement d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables.

L'article 12 de ce texte insère dans le code de l'urbanisme l'article L.111-6-2 qui dispose dans son 1^{er} alinéa qu'à compter du 13 janvier 2011, "nonobstant toute disposition d'urbanisme contraire, le permis de construire ou d'aménager ou la décision prise sur une déclaration préalable ne peut s'opposer à l'utilisation de matériaux renouvelables ou procédés de construction permettant d'éviter l'émission de gaz à effet de serre, à l'installation de dispositifs favorisant la retenue des eaux pluviales ou la production d'énergies renouvelables correspondant aux besoins de la consommation domestique des occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée".

Il est proposé, dans un souci d'esthétique et d'intégration que tout dispositif de production d'énergie devra laisser un mètre de toiture sur la totalité de son pourtour.

De même, les unités extérieures des pompes à chaleur et systèmes de climatisation devront être installées sous les débords de toiture afin d'éviter la multiplication de ces équipements sur les façades.

Ces dispositions s'appliqueront sur l'ensemble du territoire communal.

Après en avoir délibéré,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.111-6-2

OUI l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de mettre en œuvre les règles d'implantation des équipements de production d'énergie telles qu'exposées ci-dessus.

2.3. Actualisation du régime indemnitaire du personnel communal (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est rappelé au Conseil Municipal que le régime indemnitaire actuellement en vigueur au sein de la Commune a été mis en place par délibération du 7 avril 2009. Au regard des évolutions de réglementation et des mouvements de personnel, il est proposé de procéder aux actualisations suivantes :

- Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) : Extension aux grades suivants :
 - o Adjoint administratif de 2^{nde} classe
 - o Brigadier
 - o Adjoint technique principal de 2^{nde} classe
 - o Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
 - o Agent de maîtrise
 - o Agent social de 1^{ère} classe
 - o ETAPS (Modification)
 - o ETAPS principal 1^{ère} classe et 2^{ème} classe
- Indemnité d'Exercice des Missions (IEM) : Extension aux grades suivants :
 - o Adjoint administratif de 2^{nde} classe
 - o Brigadier
 - o Adjoint technique principal de 2^{nde} classe
 - o Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
 - o Agent de Maîtrise
 - o Agent social de 1^{ère} classe
- Prime de service : Actualisation des coefficients
- Indemnité spéciale de fonctions – Extension au grade suivant :
 - o Brigadier
- Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) : Extension aux grades suivants :
 - o ETAPS (Modification)
 - o ETAPS principal 1^{ère} classe et 2^{ème} classe
- IFTS : Suppression du cadre d'emplois des attachés
- Prime de Fonction et de Résultats : Mise en œuvre pour le cadre d'emploi des attachés
- Prime de Service et de Rendements (PSR) : Extension au grade :
 - o Ingénieur
- Indemnité Spécifique de Service (ISS) : Extension au grade :
 - o Ingénieur

Après en avoir délibéré,

OUI l'exposé de M. le 1^{er} Adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'actualisation du régime indemnitaire du personnel communal tel que présentée.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Dénominations de rues (D)

Rapporteur : Max GILLES

Suite à la réalisation du lotissement Les Peupliers, il convient de dénommer la voie interne de ce lotissement.

Par ailleurs les services postaux ont sollicité une dénomination de l'impasse donnant sur le chemin de Notre Dame.

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de nommer la voie interne du lotissement Les Peupliers : "Impasse des Lauriers"

REPORTE la décision sur la dénomination de l'impasse donnant sur le Chemin de Notre Dame.

3.2. Proposition d'acquisition de terrains de M. Rémy LAUGIER (D)

Rapporteur : Max GILLES

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de M. Laugier Rémy sollicitant la vente d'une parcelle appartenant à la Commune attenante à son terrain sis quartier des Coustières.

Après vérifications, les terrains dont M. LAUGIER sollicitait la cession ne faisant pas partie du Domaine de la Commune, cette question est retirée de l'ordre du jour.

3.3. Restaurant scolaire – Avancement (I)

Rapporteur : Michel LEYDET

Le Conseil est informé du déroulement du travail en cours avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.

3.4. Terrains Michel – Projets d'aménagement (I)

Rapporteur : Max GILLES

M. le Maire expose au Conseil le projet d'aménagement des bâtiments annexes du terrain Michel en vue d'y réaliser une halle dans le cadre du déplacement du marché sur la Place Saint Paul et la réalisation d'un nouveau bâtiment destiné à abriter le musée.

L'aménagement paysager du parc est également à l'étude et les services de la Commune solliciteront les conseils d'un paysagiste.

4. Compte-rendu au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-23 du CGCT (I)

Rapporteur : Max GILLES

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance des décisions prises par M. le Maire en application des délégations du Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.

- Maintenance :
 - Alarme Protection incendie confiée pour une durée de trois ans à l'entreprise ARCOM pour un montant de 135,00 € HT / an
 - Alarme anti-intrusion confiée pour une durée de trois ans à l'entreprise ARCOM pour un montant de 135,00 € HT / an

- Autocommutateur confiée pour une durée de trois ans à l'entreprise ARCOM pour un montant de 135,00 € HT / an
- Horloge de l'église confiée pour une durée de un an à l'entreprise BODET pour un montant de 400,00 € HT / an
- Mission de coordination SPS pour la réalisation du restaurant scolaire confiée à l'entreprise JL Expertises pour un montant de 5 180,00 € HT
- Mission de contrôle technique pour la réalisation du restaurant scolaire confiée à l'entreprise BUREAU ALPES CONTRÔLE pour un montant de 18 340,00 € HT

5. Divers

Mme Yvette POURTIER fait part du courrier de la Prévention routière relatif à la formation d'un agent de la Police Municipale lui permettant d'intervenir au sein des établissements scolaires.

Mme Christelle MISTRAL remercie la Mairie pour la mise à disposition de bois à l'occasion de l'aménagement du lotissement La Fauvette.

M. Louis ROSELLO indique au Conseil que le CCAS a été très sollicité lors de l'épisode de grand froid et qu'il a pu faire apporter une réponse à toutes les situations.

Mme Geneviève MARTINI signale qu'un équipement de climatisation situé dans un virage a occasionné une plaque de gel dangereuse pour les piétons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES